



LA VERITE NE SORT PAS TOUJOURS DE LA VOIX DE L'ENFANT
Synthèse du dossier publié le du 19 novembre 2012 par l'ANAS sur www.anas.fr

L'ANAS a déjà eu l'occasion d'intervenir dans des mises en cause de professionnels consécutives à des drames touchant des enfants¹. Le caractère exceptionnel du drame dont a été victime Marina a généré une mise en cause elle aussi exceptionnelle de la part des associations de défense de l'enfant. Cette mise en cause a été relayée par de nombreux médias.

La Voix de l'Enfant maîtrise particulièrement bien l'art de la communication. L'ANAS est en accord avec un certain nombre de prises de positions de cette association. Mais le déploiement d'une logique accusatoire plutôt qu'une réflexion sur les enseignements à tirer de l'histoire de Marina, et la perspective de nouvelles affaires² à venir obligent à réagir et à expliquer sur quels fondements repose de tels discours accusateurs.

La Voix de l'Enfant est une grosse organisation : elle regroupe 77 associations et sa parole est portée à la fois par des personnalités célèbres (Bruno Solo, Carole Bouquet, Stéphane Hessel...), défendue par un ténor du barreau, Maître Francis Szpiner, et soutenue par une directrice active dans ses prises de positions.

Certains éléments rendent difficile l'opposition à ce « rouleau compresseur » médiatique. Des stratégies, pas forcément intentionnelles, sont en œuvre et amènent une forme de manipulation des opinions de masse.

L'utilisation de grilles de lecture et d'outils d'analyse des discours est une posture professionnelle caractéristique du travail social. Nous avons appris à identifier nos émotions et analyser ce qu'elles produisent en nous, pour nous en décaler et acquérir une vision plus globale. Cette décentration de nos ressentis comme seuls guides de nos interventions est une garantie de qualité d'accompagnement proposée aux usagers. Elle permet l'utilisation de grilles de lectures multidisciplinaires pour comprendre les enjeux et les mécanismes complexes d'une situation. La souffrance humaine et les situations d'injustice sociale vécues par les personnes avec lesquelles nous travaillons nous y obligent : sans cela nous ne pourrions que compatir.

La communication émotionnelle est le premier levier utilisé par la voix de l'enfant. Utilisation de liste de prénoms, choix d'un vocabulaire à forte teneur émotionnelle, tous les ingrédients sont là pour vous toucher et par ce biais pour vous conduire vers l'adhésion aux convictions de l'organisation.

Pourtant, les solutions proposées au nom des enfants comportent les éléments d'une maltraitance importante à leur égard tout autant qu'une négation de leurs droits et des

¹ Voir en Annexe différentes formes d'interventions ou analyses sur le traitement médiatique et la mise en cause des services sociaux qui systématiquement apparaissent après un drame.

² La Voix de l'Enfant s'est engagée comme partie civile dans une dizaine d'affaires durant la seule année 2011. Source : Rapport d'activités 2011, page 25.

droits de leurs familles. La Voix de l'Enfant reste la voix d'adultes aux convictions idéologiques fortement ancrées.

Appliquer les solutions préconisées par la Voix de l'enfant, et notamment le principe de précaution, séduisant dans son terme mais dangereux en protection de l'Enfance, aurait des conséquences dramatiques pour beaucoup d'enfants :

- Certains des enfants seraient retirés de leur milieu familial sans élément probant ;
- Certains se retrouveraient dans des situations où le danger potentiel auquel on les expose est plus important que celui que nous présupposons dans leur milieu familial ;
- **Pour tous les enfants, même en l'absence de toute forme de danger dans la famille ou dans le lieu d'accueil, il y a un coût immédiat.**

Dans l'affaire de la petite Marina, « l'instruction à charge » menée par La Voix de L'enfant contre les professionnels, les institutions et la loi, est massive et ce quasiment dès la découverte du corps de l'enfant alors que très peu d'éléments de la situation ne sont encore connus. Les professionnels sont « forcément coupables ». Les accusations les plus diverses et les plus farfelues jalonnent les prises de position médiatiques, **non étayées, non argumentées.** Elles vont marquer l'imaginaire collectif, déjà fortement impacté par l'horreur du drame produit, sans jamais être démontrées. Pour autant, elles vont servir les propositions et l'analyse de la Voix de l'Enfant. Ce faisant, l'organisation va proposer **une fausse alliance avec les professionnels** en dénonçant l'absence de moyens à leurs niveaux tout en faisant peser sur eux la responsabilité de cette insuffisance.

Par l'exagération et en quelques affirmations radicales et définitives la directrice de la Voix de l'Enfant installe une image des professionnels qui n'agiraient « jamais » dans l'intérêt de l'enfant quand ils ont des doutes sur sa situation et le risque auquel il serait exposé. **Or, répéter un mensonge n'en fait pas une vérité même si cela produit des dégâts pour les auditeurs ou lecteurs non-avertis.**

Par ailleurs, qui détermine ce qu'est l'intérêt de l'enfant ? Pour la Voix de l'Enfant, l'intérêt de l'enfant est dans son éloignement de sa famille en cas de doute. Pourtant, tous les textes convergent : déclaration des droits de l'enfant, cour de cassation, commission européenne des droits de l'homme : **l'intérêt de l'enfant est de grandir dans son milieu familial.** En cas de simple doute donc, son intérêt est d'y rester.

Dans certaines situations, dramatiques pour les enfants et les familles tout autant que douloureuses et cuisantes pour les professionnels concernés, il y a des « ratés ». Même si elles restent insupportables émotionnellement et sur le plan humain, **ces situations sont les moins nombreuses,** l'affaire de Marina restant tout à fait exceptionnelle dans les niveaux d'horreur atteints. Pour autant, La Voix de l'Enfant aborde la protection de l'enfance pour la présenter uniquement à travers des affaires où l'enfant est décédé, ou a vécu des formes de maltraitance sévères. **L'argumentation est ici construite sur un biais de sélection.**

Mais dire cela, c'est refuser de céder à l'intimidation morale effectuée par l'organisation ne serait-ce que face au nom qu'elle s'est choisi. Malgré ce qu'elle induit implicitement, nous pouvons ne pas être en accord avec l'analyse faite par l'association sans pour autant salir la mémoire de Marina, sans oublier ce qu'elle a vécu. **Relayer la voix des enfants est aussi notre travail quotidien.**

L'utilisation de l'anecdote comme démonstration va dans ce sens, pourtant **le pluriel d'anecdote n'est pas données d'analyses.** Par l'utilisation de **raccourcis trompeurs,** la

Voix de l'Enfant marque l'opinion publique en créant une forte émotion et crée une forme de falsification de l'histoire ainsi qu'une grave disqualification des services sociaux, présentés comme inhumains, irresponsables voire criminels.

Puis par le maniement d'un **biais rétrospectif, l'organisation crée de fausses « évidences » rétrospectives**. C'est par ce biais que nous reconstruisons l'histoire, et nous inventons des issues possibles plus positives. **Cette construction intellectuelle projette un horizon idéal mais virtuel, constituant une négation de la réalité.**

Pour finir, l'organisation va faire appel au complot. Pourtant rien ne permet à l'organisation ni à son avocat de le démontrer. **De même, la voix de l'Enfant créera une confusion en martelant son accusation infondée de non assistance à personne en danger**, sans jamais se référer à une définition claire ou légale du terme, et au contraire en lui substituant une définition « maison ».

La stratégie de communication accusatrice permet de fixer l'attention des médias. **Il s'agit de se placer et rester au centre de l'attention mais aussi de définir le cadre dans lequel cette affaire « doit » être lue.**

Alors que l'interrogation des actes professionnels et des systèmes et politiques de protection de l'enfance peuvent constituer des aiguillons nécessaires pour une pratique exigeante, les effets de cette stratégie sont paradoxaux et contre productifs.

Au moins trois effets paradoxaux sont en œuvre :

- Le premier d'entre eux se trouve dans la dénonciation du système auprès du grand public, un système que l'on appelle dans le même temps à saisir.
- Le second, c'est la simplification de la question de la protection de l'enfance en général, et d'un enfant en particulier.
- Le troisième paradoxe se situe entre la volonté affirmée de comprendre et connaître ce qui s'est passé, tout en créant les conditions pour que cela ne soit pas le cas.

En conclusion,

Nous avons tout à perdre d'une démarche accusatrice et simpliste telle celle menée à l'occasion de l'affaire dont la victime est Marina Sabatier, morte à 8 ans, suite à des violences répétées de ses parents. Nous avons tout à gagner, au contraire, d'une interrogation raisonnée de nos fonctionnements, d'une mise en tension rationnelle et non uniquement émotionnelle de nos pratiques.

La protection de l'enfance en danger interroge toute une société et non quelques acteurs. Le système de protection découle de choix idéologiques, politiques et économiques. Les choix politiques doivent s'accompagner d'un débat sociétal honnête et lucide : **le risque zéro n'existe pas, pas plus en protection de l'enfance qu'ailleurs.**

Dans cette perspective, l'ANAS publiera dans les semaines à venir le deuxième volet de ce dossier dans lequel nous montrerons ce que valent les propositions de la Voix de l'Enfant ainsi que nos propositions pour des améliorations en matière de protection de l'enfance.

Elsa Melon
Président de l'ANAS
Montpellier le 13 novembre 2012